

privé de Sa Majesté, un des plus grands honneurs qu'on puisse conférer au sein du Commonwealth.

La présente législature sera féconde, je l'espère. J'espère aussi que pas un député ne cherchera d'aucune manière à ternir l'éclat de cette institution. Je puis assurer au gouvernement que les incidents de décembre dernier ne se reproduiront pas, alors que le Canada, d'un océan à l'autre, a condamné l'attitude de l'opposition d'alors qui avait refusé au premier ministre la permission de prendre la parole dans cette enceinte. Mon parti s'efforcera, dans toute la mesure du possible, de participer, d'une manière vigoureuse et efficace, à l'amélioration du bien-être de notre pays.

Il va falloir affronter de grands problèmes. Nos critiques seront utiles et marquées au coin de la justice. Nos connaissances et notre expérience d'ordre pratique, nous les diffuserons afin de jouer notre rôle en participant au bien-être économique et social et à la prospérité du Canada. Mes critiques ne seront pas exagérées. Je ne vais pas faire revivre le temps de la campagne électorale ni les événements de l'an dernier, sauf dans la mesure où il faudra en parler pour fonder des arguments. Je signale toutefois qu'étant donné l'issue des élections—même si elle n'a pas répondu à nos espoirs—le parti conservateur forme, à l'heure actuelle, une opposition plus forte que jamais au cours de toute son histoire depuis 1867; 1925 étant l'unique exception. A la lumière des événements subséquents, j'estime, en toute sincérité, que le Parlement du Canada verra le bien-fondé des lignes de conduite qui ont été avancées.

Qu'on prenne des dispositions en vue d'assurer le bon fonctionnement du Parlement, je ne puis que m'en réjouir. Nous devons songer, je pense, à réduire la période qui s'étend de la date de l'émission des brefs d'élection à la date de la consultation nationale. Vu les événements qui sont survenus, vu les progrès réalisés par la technique et par les services de transport, nous pourrions même songer à réduire la période à cinq ou six semaines. Moyennant l'établissement d'une liste permanente des votants, ou pourrait fort bien pratiquer cette réduction.

J'estime, en outre, que nous devrions songer à restreindre le montant des dépenses qu'un candidat peut consacrer à la campagne électorale car, autrement, des candidats de grande valeur sont écartés parce qu'ils ne disposent pas d'une aide financière suffisante. Je suis d'avis que, pour conserver la démocratie au Canada, il nous faudra réduire ces dépenses électorales. Je ne trahis aucun secret en signalant que les sommes fantastiques dont disposait le parti libéral au cours de la dernière

campagne électorale nous amènent à nous demander d'où provenaient ces fonds. Quelle qu'en ait été la source, je tiens à souligner une fois de plus qu'il importe de mettre fin à la hausse sans cesse croissante des dépenses inhérentes aux élections.

Ayant formulé ces quelques observations d'ordre général, j'en arrive maintenant aux soixante jours de décision. Voilà une expression fort intéressante, empruntée au président Kennedy: on en a tout bonnement retranché quarante jours. Le président Kennedy misait sur cent jours. Le parti libéral a jeté son dévolu sur soixante jours afin que, d'après les journalistes de la tribune, on ne l'accuse pas de plagiat politique. J'ai lu l'autre jour un livre où il était aussi question de soixante jours: soixante jours de désastre, en 1914, alors qu'une grande tragédie a fait suite à l'optimisme béat.

Nous sommes précisément en train de traverser cette période; nous sommes encore en train de traverser cette période de soixante jours, bien que le gouvernement commence à s'en démettre. Il n'aime pas qu'on dise aux gens exactement où nous en sommes rendus. Il y a eu des erreurs et peu de coups sûrs ces derniers trente jours. Mais nous sommes à l'orée de l'âge d'or des miracles, de cette période de soixante jours farcis de généralités rendues mirobolantes par le clinquant de la propagande, des journaux et des trucs de relations publiques. C'est avec un vif intérêt qu'on a suivi les événements. Pas plus tard que l'autre jour, on relevait dans le *Journal* d'Ottawa:

Le quart, ou davantage, de la période de ces jours de décision désormais célèbres est maintenant écoulé, et tout ce que M. Pearson semble avoir décidé c'est que nous ne devons pas nous attendre à ce qu'il arrête des décisions en si peu de temps.

Cela a vraiment aiguillonné notre intérêt. Je ne vais pas remonter le cours de ces journées-là; on aura plus tard l'occasion de le faire en allant dans les détails. Mais le parti libéral a appris beaucoup de choses; il a beaucoup évolué. Au cours de ces jours de décision, il a modifié certaines des lignes de conduite qu'il faisait siennes il y a quelques mois. Le gouvernement s'était donné 60 jours de décision et, après une vingtaine de jours seulement, il change déjà son fusil d'épaule. Il est particulièrement intéressant de suivre le cours des événements. Une fois au pouvoir, le gouvernement s'est rendu compte que plusieurs des promesses qu'il avait faites en 1962 et en 1963 étaient impossibles à réaliser. L'autre jour, on a fait allusion au ministre de l'Agriculture (M. Hays) et l'on a demandé s'il était le ministre ou le ministre associé. Eh bien, au cours de la campagne électorale, le premier ministre a déclaré qu'il y aurait un